

MAIRIE DE TAYRAC

Le Bourg
12440 Tayrac

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
COMMUNE DE TAYRAC

SEANCE DU : 09/01/2017 à 20 H 30

Afférent au Conseil Municipal : 11
En exercice 11
Qui ont pris part à la délibération : 9

Date de convocation : 28/12/2016

L'an Deux Mil dix-sept, le 9 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Tayrac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la Présidence de : Mr GAILLARDON-BALDELLA Jean-Pierre, Maire.

Présents : BARTHOULOT Marylène, CHABAS Jean-François, FRAYSSINET Bernard,
COUDERC Chantal, ISSANCHOU Claude, MANDIRAC Nathalie, ROBERT Véronique,
VABRE Annette.

Absents : LAGARRIGUE Jean-Claude, LOUVET Marthe,

Mme MANDIRAC Nathalie a été nommée secrétaire de séance

ORDE DU JOUR :

- Délibération RIFSEEP
- Elaboration Budget Communal et Photovoltaïque 2017
- Délibération sur la clôture de l'Enquête Publique Zonage Assainissement du Bourg
- Délibération Opposition au transfert de compétence urbanisme à la communauté de Communes A.S.V.
- Délibération sur la nomination d'un délégué suppléant à la Cté de Communes A.S.V.
- Voir pour vente épareuse
- Questions diverses

Séance ouverte à 20 H 35

***Approbation du dernier Conseil Municipal**

***Délibération au transfert de compétences urbanisme à la Communauté de Communes A.S.V**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de refuser le transfert de la compétence urbanisme à la Cté de Communes AS.V.

***Enquête Publique sur le zonage d'assainissement du Bourg**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal valide l'enquête publique clôturée le 29 décembre 2016.

***Délibération sur la nomination d'un délégué suppléant à la Communauté de Communes A.S.V.**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la nomination de Mr Chabas François.

***Délibération sur la vente de l'épareuse**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne tout pouvoir au maire pour vendre à Mr Barrau l'épareuse pour un montant de 5000 € à 5500 €.

***Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la menace de suppression de la ligne ferroviaire Rodez-Paris.**

Le Conseil Municipal s'oppose à la dégradation de ce service et demande à la SNCF de répondre favorablement au maintien de ce service.

***Délibération RIFSEEP**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce nouveau mode de calcul des indemnités

Questions diverses

- Prévoir l'achat d'un miroir routier pour le croisement de la Rode à la St Jean
- Le Conseil demande à ce qu'on limite la vitesse à 70 km/h entre Lacal et la Rode
- La Réfection des vitraux prévue en 2016 et reportée en 2017
- Le Conseil municipal demande à ce que l'on entretienne la Croix place de l'église

Fin de séance à 22 h 30

Fait à Tayrac, le 10/01/2017

Le Maire
GAILLARDON-BALDELLA Jean-Pierre

BARTHOULOT Marylène	CHABAS Jean-François	COUDERC Chantal	FRAYSSINET Bernard	ISSANCHOU Claude
		MANDIRAC Nathalie	ROBERT Véronique	VABRE Annette